



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 21/07
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET 2007
POUR UN MONTANT TOTAL DE FR. 205'000.-

MUNICIPAL RESPONSABLE
HANS-RUDOLF KAPPELER, SYNDIC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, nous vous informons que le Conseil communal a accepté, en date du 31 octobre 2006, le budget pour l'année 2007, qui se présente comme suit :

Total revenus	Fr.	19'126'090.--
Total charges	Fr.	19'122'289.--
Excédent de revenus	Fr.	3'801.--
Montant de l'autofinancement	Fr.	328'390.--

Depuis la date mentionnée ci-dessus, plusieurs décisions politiques ont été prises et les projets ont évolués de manière à pouvoir être réalisés encore au cours de cette année.

Les dépenses découlant de ces décisions sont, de ce fait, supérieures aux montants acceptés par le Conseil communal. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons des demandes d'augmentation des charges, supplémentaires par rapport à ceux déjà accordés.

Cette façon de faire a comme but :

- d'annoncer les nouvelles décisions politiques prises, respectivement nouveaux projets que nous voulons réaliser ou qui sont déjà en cours de réalisation,
- d'être transparent,
- de ne pas mettre le Conseil communal devant le fait accompli lors du bouclement des comptes,
- d'annoncer les montants supplémentaires nécessaires par objets,
- de pouvoir gérer au mieux divers dossiers respectivement de les faire avancer.

Sur cette base, nous soumettons au Conseil communal, pour approbation, des charges supplémentaires concernant les comptes budgétaires suivants :

18. Transports publics

Compte 180.3527 Participation à des charges de trafic et d'énergie d'autres communes

Augmentation de Fr. 40'000.-- à **Fr. 60'000.--** **Fr. 20'000.--**

Montant nécessaire pour financer l'introduction de la ligne urbaine comme annoncé et approuvé par le Conseil communal lors de la séance du 15 mai 2007, à la suite d'un vote d'intention. Cette nouvelle ligne améliorera considérablement les prestations au niveau transports et répondra à un besoin.

Position du compte au 31.07.07 *Fr. 12'956.95*

19. Service informatique

Compte 190.3111 Achat de mobilier, de machines et d'équipement technique de bureau

Augmentation de Fr. 15'000.-- à **Fr. 62'000.--** **Fr. 47'000.--**

Extension du réseau informatique, c'est-à-dire création d'un deuxième poste de travail suite à l'engagement de Mme V. Picard au Service Technique Communal (STC).

Cet objet a été annoncé au Conseil communal le 15 mai 2007 (Fr. 25'000.--)

Achat d'un scanner COLORTRAC de Fr. 21'700.-- suite à l'extension du Service technique permettant dorénavant de gérer les divers plans.

Position du compte au 31.07.07 *Fr. 34'757.20*

35. Bâtiments

Compte 355.3185 Honoraires et frais d'expertises

Augmentation de Fr. 5'000.-- à **Fr. 55'000.--** **Fr. 50'000.--**

Fr. 25'000.-- sont nécessaires pour financer l'étude concernant l'extension et le réaménagement des locaux de l'Administration communale (1^{er} étage). Création de places supplémentaires pour le personnel administratif, création de locaux de réception pour la Municipalité et amélioration de la zone d'accueil.

Fr. 25'000.-- sont nécessaires pour financer l'étude concernant la transformation de la terrasse aux Morettes en locaux de rangement et de travail, pour optimiser l'utilisation de notre centre "culturel" et ceci suite à la décision de démolir l'ancienne salle communale.

Position du compte au 31.07.07

Fr. 1'944.50

42. Service de l'urbanisme

Compte 420.3170 Frais de réceptions et de manifestations

Budget actuel : Fr. 0.--

Nouveau budget : Fr. 13'000.--

Fr. 13'000.--

Montant nécessaire pour permettre à la Commission d'urbanisme de visiter, dans divers lieux, pour étude, des réalisations urbanistiques et pour la journée de réflexion organisée le 23 juin dernier, en relation avec l'élaboration du Plan Directeur Communal, à laquelle un certain nombre de citoyens pranginois ont participé.

Position du compte au 31.07.07

Fr. 0.--

Compte 420.3185 Honoraires et frais d'expertises (études diverses)

Augmentation de Fr. 30'000.-- à **Fr. 105'000.--**

Fr. 75'000.--

Fr. 25'000.-- sont nécessaires pour financer l'étude concernant la révision du plan de quartier "Les Morettes" (valorisation et optimisation de l'utilisation du sol) et la transformation de la zone où se trouve les parcelles nos 544 et 545 "La Charrette" (meilleure utilisation des surfaces). L'objet a été annoncé au Conseil communal le 22 juin 2007.

Fr. 50'000.-- sont nécessaires pour financer l'étude globale concernant, d'une part, la rénovation de l'Auberge communale, la création d'un parking souterrain et l'aménagement de la place suite à la disparition de l'ancienne salle communale. D'autre part, rénovation et transformation de la Passade, la Forge et l'Ancienne poste et aménagement du centre du village, y compris la place devant la Maison de Commune, suite à la décision de démolir l'ancienne salle communale et selon notre engagement pris à cet égard.

Position du compte au 31.07.07

Fr. 2'180.--

Montant total des charges supplémentaires à porter au budget 2007	Fr.	205'000.--
--	------------	-------------------

Incidences sur le budget communal déjà voté

Augmentation totale des charges de	Fr.	205'000.--
Diminution du montant total de l'autofinancement de	Fr.	205'000.--

Montants clés du budget 2007 révisé

Total revenus	Fr.	19'126'090.--
Total charges	Fr.	19'327'289.--
Excédent des charges	Fr.	201'199.--
Montant total de l'autofinancement	Fr.	123'390.--

Remarques

Nous n'apportons aucune modification en ce qui concerne les revenus, étant donné qu'aucun élément ne nous permet, aujourd'hui, de justifier des entrées supplémentaires. De ce fait, on peut constater que l'excédent de revenus de Fr. 3'801.-- est devenu un excédent de charges de **Fr. 201'199.--**. Par contre, le montant de l'autofinancement reste positif à **Fr. 123'390.--**.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 21/07 concernant la demande de crédits supplémentaires au budget 2007 pour un montant total de **Fr. 205'000.--**,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité des augmentations des charges supplémentaires, pour un montant total de **Fr. 205'000.--**, qui sont portés sur les comptes mentionnés dans ce préavis,
2. d'adopter le budget 2007 en augmentant le montant total des charges de Fr. 19'122'289.-- à **Fr. 19'327'289.--**, sans modification du montant total des revenus de **Fr. 19'126'090.--**,
3. d'accepter le budget 2007 avec un excédent de charges de **Fr. 201'199.--**.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 août 2007, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer